

## 24 - Réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le Conseil Municipal du 8 juillet 2010 a fait le choix d'un réaménagement global du musée en lieu et place d'une rénovation partielle des surfaces du musée et approuvé l'estimation prévisionnelle du coût global de ce projet de **10 000 000 € toutes dépenses confondues** dont 5 900 000 € HT consacrés aux travaux (valeur mai 2010).

Aussi, une procédure a été engagée pour la désignation d'un maître d'œuvre sur la base de cette nouvelle estimation. Conformément à l'article 74-III du Code des Marchés Publics la procédure retenue pour le choix du maître d'œuvre est celle de l'appel d'offres.

En application de l'article 74-V du Code des Marchés Publics, il appartient au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre. Après délibération, le 26 novembre 2010 le jury a donné un avis favorable à l'attribution du marché au groupement composé de **ARCHITECTURES A.SCARANELLO (mandataire) / BUREAU MICHEL FORGUE (économiste)/FDI Ingénierie (structures)/Nicolas Ingénierie (fluides et simulations dynamiques)/PYXAIR (études environne-mentales) pour un montant de 1 194 253,84 € TTC.**

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie au groupement ARCHITECTURES A.SCARANELLO (mandataire) / BUREAU MICHEL FORGUE (économiste)/FDI Ingénierie (structures)/Nicolas Ingénierie (fluides et simulations dynamiques)/PYXAIR (études environnementales) pour un montant de 1 194 253,84 € TTC,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché correspondant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 février 2011.*